

**PROCÈS-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL
EN DATE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

Date de convocation : 23/06/2023.

PRÉSENTS : THOMAS Bernard, DEVEDEUX Stéphanie, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges (arrivé à la délibération n°40), LEGOUEIX Jean-Baptiste, MANDON Laetitia, MICHON Isabelle, RICHARD Isabelle, RICHIN Jean-Louis.

ABSENTS EXCUSÉS : BOUYON Daniel, DE ROOIJ Alexandra.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Arrêté du Procès-verbal de la séance du 9 juin 2023
 - Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024
 - Equipement de la cuisine de Cressensat
 - Vente de bois
 - Location presbytère
 - Subvention pour le collège
 - Validation des adresses
 - Questions diverses
-

Le Procès-Verbal de la séance du 9 juin 2023 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°38 : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal de la commune.

Délibération n°39 : Equipement de la cuisine de Cressensat

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'équiper la cuisine du logement de Cressensat d'un four, d'une table de cuisson et d'une hotte.

Délibération n°40 : Vente de bois

Suite à la délibération n°61 de l'année 2021, la coupe de bois d'Angoilas avait été reportée à 2023.

Vu les aléas, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter la vente de bois de la section d'Angoilas à une date ultérieure.

Délibération n°41 : Location presbytère

Le logement étant disponible au 1^{er} juillet 2023. Trois familles étaient intéressées par le logement.

Jean-Baptiste Legoueix sort de la salle afin de ne pas participer au débat et au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer le logement à Camille Legoueix et son compagnon et autorise le Maire à réaliser les opérations de location (diagnostics obligatoires, contrat de bail)

Délibération n° 42 : Subvention pour le collège

Le FSE du collège de Bourg-Lastic sollicite une subvention de 40 € au lieu de 30 € pour l'année 2023-2024. 4 enfants de la commune fréquentent l'établissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention à hauteur de 40 € par élèves.

Validation des adresses

Le Conseil Municipal effectue quelques modifications.

Questions diverses :

- Demande de location du logement de Cressensat par Mme Elodie TIXIER : Le Conseil Municipal indique que les travaux ne sont pas terminés et qu'une offre de location sera publiée en temps voulu.
- DETR non accordée pour cette année sur les travaux de l'église
- Entretien du lavoir à la Linière
- Petit patrimoine à rénover : Vierge à repeindre
- Point sur les élections sénatoriales :

Délégué élu : Jean-Louis RICHIN

Suppléant dans l'ordre : Stéphanie DEVEDEUX

Isabelle MICHON

Jean-Baptiste LEGOUEIX